



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 6 décembre 2019

### Pollution de l'air : des recommandations à respecter

Les conditions météorologiques stables, associées à un vent faible, des inversions thermiques et un temps sec, favorisent l'accumulation des polluants et particulièrement de particules fines.

**La qualité de l'air est mauvaise sur les Hautes-Alpes** pour la journée de ce vendredi selon Atmosud, association agréée de contrôle de la pollution de l'air.

Pour la journée de samedi, les conditions météorologiques resteront stables continuant de favoriser l'accumulation des polluants. **De fait, la qualité de l'air sera médiocre sur le département.**

Pour rappel, il existe trois niveaux d'alerte : information-recommandation (actuel), niveau de vigilance et niveau de vigilance renforcée.

#### Quelles sont les recommandations sanitaires à suivre ?

- ⇒ Évitez la pratique d'activités physiques ou sportives intenses ;
- ⇒ Évitez les zones à fort trafic pendant les heures de pointe et privilégiez, si possible, les transports en commun, le covoiturage ou les transports doux ;
- ⇒ Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour ;
- ⇒ Respectez l'interdiction du brûlage à l'air libre ;
- ⇒ Arrêtez l'utilisation des appareils de combustion non performants.

Les personnes **vulnérables** (femmes enceintes, nourrissons et enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires), ainsi que les personnes **sensibles** aux pics de pollution doivent être particulièrement vigilantes et attentives aux recommandations sanitaires.

#### CONTACT PRESSE

1 / 1

Préfecture des Hautes-Alpes - Direction des services du cabinet - Bureau de la communication  
28, rue Saint-Arey - 05 011 GAP Cedex  
04 92 40 49 45 / 48 10 / 48 13 - [pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr)  
<http://www.hautes-alpes.gouv.fr>

